

## L'analyse des discours constituants

In: Langages, 29e année, n°117, 1995. pp. 112-125.

### Abstract

D. Maingueneau, F. Cossutta

This article presents a type of discourse analysis suitable for discourses « constituant » (religious, philosophical, scientific, for example), whose function is to warrant the multiple verbal productions in a society. It is assumed that the remarkable status they have as founding discourses gives them common properties. This assumption is exemplified with religious and philosophical texts from the XVII th century.

---

Citer ce document / Cite this document :

Maingueneau Dominique, Cossutta Frédéric. L'analyse des discours constituants. In: Langages, 29e année, n°117, 1995. pp. 112-125.

doi : 10.3406/lgge.1995.1709

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge\\_0458-726X\\_1995\\_num\\_29\\_117\\_1709](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1995_num_29_117_1709)

---

Dominique MAINGUENEAU  
Université d'Amiens

Frédéric COSSUTTA  
Collège International de Philosophie

## L'ANALYSE DES DISCOURS CONSTITUANTS

Cet article s'inscrit dans un mode d'approche du discours que nous nous efforçons d'élaborer depuis les années 70 par des voies complémentaires à travers une réflexion respectivement sur l'analyse du discours <sup>1</sup> et sur le discours philosophique <sup>2</sup>. A la convergence de ces recherches, il nous a paru nécessaire de donner, au sein de la production énonciative d'une société, un statut spécifique à des types de discours qui prétendent à un rôle que, pour faire vite, on peut dire fondateur et que nous appelons *constituants*. Délimiter un tel ensemble, c'est faire l'hypothèse que ces discours partagent un certain nombre de contraintes quant à leurs conditions d'émergence et de fonctionnement.

Dans cet article nous allons présenter la problématique de la « constitution » sans caractériser en détail les divers discours constituants. Dans l'état actuel il s'agit davantage d'un programme de recherche que d'un ensemble de résultats que l'on pourrait synthétiser.

### I

#### *Les discours constituants*

La prétention attachée au statut de discours constituant, c'est de fonder et de n'être pas fondé. Cela ne signifie pas que les multiples autres types d'énonciations (les conversations, la presse, les documents administratifs, etc.) n'ont pas d'action sur eux ; bien au contraire, il existe une interaction continuelle entre discours constituants et non-constituants, de même qu'entre discours constituants. Mais il est dans la nature de ces derniers de dénier cette interaction ou de prétendre la soumettre à des principes. Les discours constituants mettent en œuvre une même fonction dans la production symbolique d'une société, une fonction que nous pourrions dire d'*archéion*. Ce terme grec, étymon du latin *archivum*, présente une polysémie intéressante pour notre perspective : « Lié à l'*archè*, "source", "principe", et à partir de là "commandement", "pouvoir", l'*archéion*, c'est le siège de l'autorité, un palais par exemple, un corps de magistrats, mais aussi les

---

1. Voir en particulier D. Maingueneau (1984 ; 1987 ; 1991).

2. F. Cossutta (1989).

archives publiques »<sup>3</sup>. L'archéion associe ainsi intimement le travail de *fondation* dans et par le discours, la détermination d'un *lieu* associé à un *corps d'énonciateurs consacrés* et une élaboration de la *mémoire*<sup>4</sup>.

Dans l'état actuel de notre réflexion sont constituants essentiellement les discours religieux, scientifique, philosophique, littéraire, juridique. Le discours politique nous semble opérer sur un plan différent, construisant des configurations mouvantes à la confluence des discours constituants, sur lesquels il s'appuie, et les multiples strates de topoi d'une collectivité.

Ces discours constituants donnent sens aux actes de la collectivité, ils sont les garants des multiples genres de discours. Le journaliste aux prises avec un « débat de société » en appellera à l'autorité du savant, du théologien ou du philosophe, mais non l'inverse ; les pratiques exégétiques sont foncièrement non-symétriques : le véritable exégète lit le texte qui lui apprend comment lire. Les discours constituants possèdent ainsi un statut singulier : zones de parole parmi d'autres *et* paroles qui se prétendent en surplomb de toute autre. Discours limites, placés sur une limite *et* traitant de la limite, ils doivent gérer textuellement les paradoxes qu'implique leur statut. Avec eux se posent dans toute leur acuité les questions relatives au charisme, à l'Incarnation, à la délégation de l'Absolu : pour ne s'autoriser que d'eux-mêmes ils doivent se poser comme liés à une Source légitimante. Ils sont à la fois *auto-* et *hétéroconstituants*, ces deux faces se supposant réciproquement : seul un discours qui *se constitue* en thématissant sa propre constitution peut jouer un rôle *constituant* à l'égard d'autres discours.

On peut étudier cette *constitution* selon trois dimensions :

— La *constitution* comme action d'établir légalement, comme processus par lequel le discours s'instaure en construisant sa propre émergence dans l'interdiscours.

— Les modes d'organisation, de cohésion discursive, la *constitution* au sens d'un agencement d'éléments formant une totalité textuelle.

— La *constitution* au sens juridico-politique, l'établissement d'un discours qui serve de norme et de garant aux comportements d'une collectivité. Les discours constituants prétendent délimiter en effet le lieu commun de la collectivité, l'espace qui englobe l'infinité des « lieux communs » qui y circulent.

Nous parlons ici des discours constituants de notre type de société, ceux qui pour l'essentiel sont issus du monde grec. Car selon les époques et les civilisations, la fonction d'archéion ne mobilise pas les mêmes discours constituants. Dans nos sociétés ces discours sont à la fois unis et déchirés par leur pluralité. Leur existence ne fait qu'un avec la gestion de leur impossible coexistence, à travers des configurations en reformulation constante. Chaque discours constituant apparaît à la fois intérieur et extérieur aux autres, qu'il traverse et dont il est traversé ; chaque

---

3. D. Maingueneau (1991 : 22).

4. Dans Maingueneau (1991) la notion d'« archive » a précisément été utilisée en lieu et place de celle de « formation discursive » en raison de son lien avec l'archéion grec. Mais ce choix n'était pas sans inconvénients, dans la mesure où ce concept est bien éloigné de l'usage qui est fait d'*archive* dans la langue courante.

positionnement doit légitimer sa parole en définissant sa place dans l'interdiscours. Ainsi le discours philosophique, dans sa version traditionnelle, s'est-il attribué la mission d'assigner sa place à chacun, et s'est-il non moins constamment vu contesté par ceux qu'il entendait se subordonner. En fait, les discours constituants s'excluent et s'appellent dans une irréductible intrication : le discours philosophique implique la formalité de la Loi, mais la Loi implique le discours philosophique ; le discours scientifique ne peut se poser sans conjurer à chaque instant la menace du religieux, lequel ne cesse de négocier son statut par rapport au discours scientifique...

La philosophie répugne en règle générale à se laisser étudier comme un discours parmi d'autres, ou même à être traitée comme discours ; ce dont témoigne la pauvreté des études menées dans cette direction, si on les compare à celles qui ont été conduites dans d'autres domaines <sup>5</sup>. D'ailleurs, dans les années 70 la conjoncture n'était pas favorable. « L'École Française » d'analyse du discours était trop orientée vers l'exploration de l'Idéologie et s'appuyait sur une conception trop pauvre de la discursivité. A nos yeux il faut au contraire relativiser la double prétention de la philosophie d'être autoconstituante et de légiférer sur les prétentions émanant d'autres types de discours. C'est le déclin de la prétention hégémonique de la philosophie, ainsi que des développements féconds dans les disciplines du langage, qui ont donné davantage de consistance à un projet de recherche sur le discours philosophique. Ce projet a commencé par articuler les opérations discursives à leur substrat linguistique <sup>6</sup>, pour appréhender dans sa spécificité un type de discours qui vise à l'explicitation maximale de ses propres conditions de possibilité. Ont ainsi été mises en évidence les relations intimes qui en philosophie inscrivent les formes conceptuelles et logiques dans des formes expressives <sup>7</sup>. Mais une telle approche, qui privilégie l'étude immanente des systèmes doctrinaux, court le risque de sous-évaluer la relation des énoncés philosophiques à ceux des autres discours constituants, ainsi que leur inscription dans un contexte institutionnel que ni les théories du reflet (Lukacs), ni celles du symptôme (Althusser), pas plus que celles de l'archive (Foucault) ne permettraient de penser.

Il nous semble en effet qu'une analyse de la *constitution* des discours constituants doit s'attacher à montrer *la connexité de l'intradiscursif et de l'extradiscursif, l'intrication d'une représentation du monde et d'une activité énonciative*. Les discours constituants représentent un monde, mais leurs énonciations sont parties prenantes de ce monde qu'elles représentent et ne font qu'un avec la manière dont elles gèrent leur propre émergence, l'événement de parole qu'elles instituent. On ne cherchera donc pas, comme dans la démarche structuraliste, une théorie de « l'articulation » entre le texte et une réalité muette, non-textuelle :

---

5. Depuis 1992 au Collège International de Philosophie sous la responsabilité de l'un de nous (F. Cossutta) fonctionne un groupe de travail sur le discours philosophique qui réunit des linguistes et des philosophes. Un prochain numéro de *Langages* sera consacré à l'analyse du discours philosophique.

6. F. Cossutta (1994 a).

7. F. Cossutta (1989).

cela reviendrait à présupposer le partage même qu'on cherche à surmonter. En fait, l'énonciation se déploie comme dispositif de légitimation de l'espace de sa propre énonciation, à l'articulation d'un texte et d'une manière de s'inscrire dans un univers social. On se refuse ainsi à dissocier dans la constitution discursive les opérations énonciatives par lesquelles *s'institue* le discours, qui construit ainsi la légitimité de son positionnement, et le mode d'organisation *institutionnel* que le discours tout à la fois présuppose et structure.

### *Positionnement et communauté discursive*

Les discours constituants sont l'espace d'un conflit permanent entre divers positionnements.

Cette notion de « positionnement » (doctrine, école, théorie, parti, tendance...) est très pauvre ; elle implique seulement que l'on rapporte les énoncés à diverses identités énonciatives qui se définissent les unes les autres. C'est là un thème rémanent de l'analyse du discours en France : l'unité d'analyse pertinente n'est pas le discours en lui-même, mais le système de relation aux autres discours à travers lequel il se constitue et se maintient <sup>8</sup>. Le rapport aux autres et le rapport à soi ne sont qu'illusoirement distinguables, l'interdiscours ne se trouve pas à l'extérieur d'une identité refermée sur ses propres opérations. Certes, le positionnement prétend naître d'un retour aux choses, d'une juste appréhension du Beau, du Vrai, etc. que les autres positionnements auraient défigurés, oubliés, subvertis..., mais cette visée d'un terme exorbitant aux discours est en réalité traversée par ces autres discours.

Les diverses écoles philosophiques du monde hellénistique ne sont pas les courants ou écoles des sciences humaines ou les laboratoires de la physique contemporaine, mais dans tous les cas le positionnement suppose l'existence de réseaux institutionnels spécifiques, de communautés discursives <sup>9</sup> qui partagent un ensemble de rites et de normes. On peut distinguer des communautés discursives de deux types, étroitement imbriquées : celles qui *gèrent* et celle qui *produisent* le discours. Un discours constituant ne mobilise pas que des auteurs, mais une variété de rôles socio-discursifs : par exemple les disciples des écoles philosophiques, les critiques littéraires des journaux, les juges, etc.

La forme que prend cette « communauté discursive », ce groupe qui n'existe que par et dans l'énonciation des textes, varie à la fois en fonction du type de discours constituant concerné et de chaque positionnement. Le positionnement n'est pas seulement un ensemble de textes, un corpus, mais l'intrication d'un mode d'organisation sociale et d'un mode d'existence des textes. Rien ne sert d'imaginer les écrivains des Lumières indépendamment du réseau international de la « République des lettres » ou les auteurs jansénistes indépendamment des « solitaires » de Port-Royal. Alors que l'école épicurienne était centrée sur la figure d'un

---

8. Sur ce point voir Maingueneau (1984).

9. Sur les communautés discursives voir Maingueneau (1984 : chap. 5) et Maingueneau (1987 : 39).

maître vénéré et se référait à un corpus dogmatique, les disciples de Pyrrhon considéraient l'idée même d'école comme contradictoire avec l'esprit du scepticisme <sup>10</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, doctrine et fonctionnement institutionnel sont indissociables. Le discours littéraire, de son côté, inclut nombre d'écrivains qui prétendent œuvrer hors de toute appartenance ; mais c'est justement une des caractéristiques de la littérature que de susciter une telle prétention.

### *Inscription et médium*

Le caractère *constituant* d'un discours confère un statut particulier à ses énoncés, qui sont chargés de toute l'autorité attachée à leur statut énonciatif. Plutôt que d'« énoncé », de « texte », voire d'« œuvre », on a ici affaire à des *inscriptions*. Le concept d'inscription déjoue toute distinction empirique entre oral et graphique : *inscrire*, ce n'est pas forcément écrire. Les littératures orales sont « inscrites », comme nombre d'énoncés mythiques oraux, mais cette inscription passe par des voies distinctes de celles du code graphique. L'inscription est radicalement exemplaire, elle suit des exemples et donne l'exemple. Produire une inscription, ce n'est pas tant parler en son nom que suivre la trace d'un Autre invisible, qui associe les énonciateurs modèles de son positionnement et, au-delà, la présence de cette Source qui fonde le discours constituant : la Tradition, la Vérité, la Beauté...

L'inscription est creusée par le décalage d'une répétition constitutive, celle d'un énoncé qui se place dans un réseau serré d'autres énoncés (par filiation ou par rejet) et s'ouvre à la possibilité d'une réactualisation. C'est une des caractéristiques des énoncés appartenant aux discours constituants que d'être à la fois plus ou moins fermés sur leur organisation interne et réinscriptibles dans d'autres discours. Par sa manière de se situer dans un interdiscours, une inscription se donne en même temps comme *citabile* (on sait par exemple quel usage les philosophes font des formules généralisantes ou des aphorismes). Plus largement, un style en littérature, un schème de pensée scientifique, quoique consubstantiels à une œuvre, peuvent être réactualisés par des disciples ou des épigones ou réinscrits dans des contextes différents. Ainsi, une œuvre constituante joue-t-elle son rôle non seulement par les contenus qu'elle véhicule mais aussi par les modes d'énonciation qu'elle autorise.

L'inscription se distribue sur des échelles aux hiérarchies instables. Certains textes acquièrent un statut d'inscriptions ultimes, ils deviennent ce qu'on pourrait appeler des archétextes. Ainsi *l'Ethique* de Spinoza ou *la République* de Platon pour la philosophie, la Déclaration des Droits de l'Homme pour le discours juridique, les écrits des Pères de l'Eglise pour le discours chrétien... Bien entendu, l'établissement des archétextes légitimes fait l'objet d'un incessant débat

---

10. Cossutta (1994 b : 55).

entre les positionnements, chacun cherchant à imposer les siens ou son interprétation de ceux qui sont reconnus par tous.

La notion d'« inscription » suppose une référence à la dimension *médiologique* des énoncés, pour reprendre un terme de R. Debray <sup>11</sup>, c'est-à-dire aux modalités de support et de transport des énoncés. Un positionnement ne se définit donc pas seulement par des « contenus ». Entre le caractère oral de l'épopée, ses modes d'organisation textuelle, ses contenus, il existe une relation essentielle ; de même qu'entre le médium télévisuel et les « contenus » qui peuvent y être investis. Le « support » n'est pas un support, il n'est pas extérieur à ce qu'il est censé « véhiculer ». Sur ce point comme en d'autres, il s'agit de dépasser les immémoriales oppositions de l'analyse de texte : l'action et la représentation, le fond et la forme, le texte et le contexte, la production et la réception... Au lieu d'opposer des contenus et des modes de transmission, un intérieur du texte et un environnement de pratiques non-verbales, il faut déployer un dispositif où l'activité énonciative noue une manière de dire et un mode de mise en relation des hommes.

### *Hétérogénéité discursive*

L'analyse des discours constituants ne se réduit pas à l'étude de quelques textes privilégiés (les œuvres des grands savants, les grands textes religieux, etc.) ou de quelques types de textes privilégiés (les productions théologiques pour théologiens, les articles scientifiques pour chercheurs scientifiques, etc.). Elle a affaire à une production discursive *foncièrement hétérogène*. Une hiérarchie s'instaure entre les textes réellement autoconstituants et ceux qui s'appuient sur eux pour les commenter, les résumer, les réfuter... A côté de la « grande » philosophie, de la « haute » théologie ou de la science « noble », il existe des manuels de classe terminale, des sermons dominicaux ou des revues de vulgarisation scientifique. Le discours constituant suppose cette interaction de régimes divers, qui ont chacun un fonctionnement spécifique. Cette multiplicité des régimes de production discursive n'est pas contingente : les productions constituantes qu'on pourrait dire « fermées », celles où la communauté des énonciateurs tend à coïncider avec celle des consommateurs, sont toujours doublées d'autres genres, souvent jugés moins nobles, qui sont tout aussi nécessaires au fonctionnement de l'archéion. Le fait que dans la France contemporaine la philosophie fasse l'objet de manuels d'enseignement secondaire n'est pas un accident extérieur à l'essence de la philosophie, comme si cette dernière pouvait échapper à toute didacticité. De même le fait que les œuvres littéraires fassent l'objet de critiques dans les journaux ou suscitent des émissions télévisées.

L'hétérogénéité est également interne à une même source énonciative : à l'intérieur du discours scientifique un savant peut manier plusieurs genres, dont

---

11. *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard, 1991.

certains ne relèvent pas de la science « pure », un écrivain peut faire de la critique littéraire... La philosophie, elle, prétend maîtriser les conditions de sa reproductibilité, en déterminant les principes de sa réécriture. Ainsi les œuvres philosophiques se fixent dans une forme discursive canonique (le dialogue pour Platon, la méditation pour Descartes, l'exposé *more geometrico* pour Spinoza), mais peuvent également être reconfigurées à travers d'autres dispositifs énonciatifs : Descartes, par exemple, propose plusieurs présentations de sa doctrine (dans le *Discours de la méthode* ou les *Principes de la philosophie*).

A l'intérieur d'un même espace constituant (le littéraire, le religieux, le scientifique...) on doit donc opérer quelques distinctions :

— Entre des ensembles d'énoncés premiers et des ensembles d'énoncés seconds ; c'est là une opposition entre régimes énonciatifs. Les énoncés premiers contiennent un grand nombre d'énoncés « fermés », où se mêlent le spéculaire et le spéculatif : on y écrit pour un nombre limité de pairs légitimés. De ce point de vue un article dans une revue scientifique sera « premier », mais non un manuel ou un article dans un quotidien à grand tirage. Le *Discours de la méthode* n'est pas premier puisqu'il est ouvert sur le grand public et se donne pour le récit de la découverte d'une doctrine qui est proposée ailleurs : il tire en dernière instance sa légitimité de son affiliation à des textes en amont ;

— Entre les ensembles d'énoncés fondateurs et non-fondateurs ; les ensembles d'énoncés fondateurs ne sont qu'une minorité ; ils instaurent un nouveau dispositif énonciatif, une nouvelle manière de faire de la philosophie, de la physique, du Droit, etc. Le *Discours de la méthode* est fondateur d'une façon nouvelle de penser le rapport entre la philosophie et son lecteur, mais il n'est pas premier d'un point de vue doctrinal.

## II

Nous allons illustrer notre propos par deux textes, le *Discours de la méthode* et les premières *Provinciales*,<sup>12</sup> qui précisément ne sont pas deux énoncés premiers, comme le seraient les *Méditations* cartésiennes ou *l'Augustinus* de Jansenius. A des titres différents ils se situent sur des frontières. Les *Provinciales* sont à l'intersection de trois discours constitutifs (religieux, scientifique, littéraire) : libelles religieux écrits par un savant, elles révèlent une contamination entre raisonnement mathématique et discours religieux et possèdent aujourd'hui un statut d'archétexte littéraire. Quant au *Discours de la méthode*, il présente la particularité d'être une préface à un ouvrage scientifique et de s'adresser à un public large en mobilisant des ressources énonciatives différentes de celles du discours adressé aux spécialistes. Comme les *Provinciales*, il joue aussi un rôle d'archétexte littéraire. Ces textes « seconds » écrits en français pour un large

---

12. Plus exactement, les dix premières, celles où l'énonciateur se pose en honnête homme neutre, non en janséniste.

public sont à leur façon « fondateurs » puisqu'ils instaurent un geste en décalage par rapport à l'exercice traditionnel de la théologie et de la philosophie, une manière d'énoncer le philosophique et le théologique qui va devenir prototypique pour des énonciations ultérieures.

L'un et l'autre sont en général lus à travers un présupposé « rhétorique », qui sépare le « contenu » à transmettre et les « moyens » de sa transmission. Les jansénistes auraient eu une thèse à « faire passer » dans l'opinion (la défense d'Antoine Arnauld en passe d'être condamné en Sorbonne) et Pascal aurait fourni le genre de discours permettant de toucher un public ignorant en théologie. Quant à Descartes, il se serait décidé à écrire une biographie intellectuelle pour intéresser à sa philosophie tous les bons esprits. Dans la perspective qui est la nôtre, cette conception rhétorique est inadéquate : le « médium », loin d'être un simple cadre, un instrument contingent, informe en profondeur l'énoncé.

Le discours constituant implique en effet un type de liaison spécifique entre opérations langagières et espace institutionnel. Les formes énonciatives n'y sont pas un simple vecteur d'idées, elles représentent l'institution dans le discours en même temps qu'elles façonnent en le légitimant (ou en le délégitimant) l'univers social où elles viennent s'inscrire. Il y a *constitution* précisément dans la mesure où un dispositif énonciatif fonde, de manière en quelque sorte performative, sa propre possibilité, tout en faisant comme s'il tenait cette légitimité d'une source qu'il ne ferait qu'incarner (le Verbe révélé, la Raison, la Loi...). Il y a ainsi une circularité constitutive entre l'image qu'il donne à voir de sa propre instauration et la validation retrospective d'une certaine configuration des réseaux de communication, de diffusion des savoirs, de répartition de l'autorité, d'exercice du pouvoir qu'il cautionne, dénonce ou promeut par son geste instaurateur.

Ce processus spéculaire entre discours et institution joue sur trois registres :

— un investissement scénographique du discours fait de ce dernier le lieu d'une représentation de sa propre situation d'énonciation ;

— un investissement dans un code langagier permet, en jouant sur la diversité irréductible des zones et des registres de langue, de produire un effet prescriptif qui résulte de la convenance entre l'exercice du langage qu'implique le texte et l'univers de sens qu'il déploie ;

— un investissement imaginaire donne au discours une voix, qui atteste de l'épaisseur d'un corps, fixant ainsi l'éthos associé à la scénographie et au code langagier.

### *Scénographie*

La situation d'énonciation n'est pas un simple cadre empirique, elle est construite comme scénographie<sup>13</sup> à travers l'énonciation. Ici la *graphie* est processus d'inscription légitimante qui trace une boucle paradoxale : le discours implique

---

13. Pour une présentation plus détaillée de ce concept, voir Maingueneau (1993 : chap. 6).

un énonciateur et un coénonciateur, un lieu et un moment d'énonciation qui valident l'instance même qui permet de les poser. De ce point de vue, la scénographie est à la fois en amont et en aval de l'œuvre.

Le *Discours de la méthode* suppose une scénographie dans laquelle un sujet affirme l'excellence de la « méthode », de l'enchaînement des raisons pour un lecteur dont il n'est présumé qu'une propriété : être doué de « bon sens ». Cette relation est inséparable d'un usage de la langue qui est posé comme transparent à la pensée. Quant à la scénographie des *Provinciales*, elle associe un énonciateur et un lecteur présentés comme d'honnêtes gens « neutres », à travers un usage de la langue tout aussi « neutre », fondé sur les pratiques langagières d'une élite et garanti par l'Académie. Le texte atteste ainsi l'excellence de ce qui l'a rendu possible, à savoir la collaboration d'un honnête homme géomètre (Pascal) et de théologiens (Arnauld, Nicole). Il n'y a pas là de calcul rhétorique mais la mise en place d'un dispositif énonciatif qui ne fait qu'un avec le « contenu » argumentatif du texte. La figure du « Provincial », la place de tiers neutre assignée au lecteur, apparaît inséparable de celle de l'auteur. Ce dernier est une conscience individuelle souveraine, libre de toute sujétion à une communauté et qui tire sa légitimité de sa maîtrise des règles de la raison. Par sa manière de s'inscrire dans l'espace de communication, il atteste l'existence de cette communauté utopique de gens de bon sens qui déjoue les frontières que trace la coutume. L'« étrangèreté » de l'auteur Pascal, celle de l'homme de « bon sens » qui traverse la théologie, est aussi celle du personnage de la narration : pour écrire les *Provinciales* il a dû, armé de la seule logique, se confronter à une série de positionnements théologiques repliés sur leur discours. Le texte célèbre d'ailleurs cette neutralité déliée de toute attache qui le rend possible :

Je ne vous crains ni pour moi ni pour aucun autre, n'étant attaché ni à quelque communauté, ni à quelque particulier que ce soit. Tout le crédit que vous pouvez avoir est inutile à mon égard. Je n'espère rien du monde, je n'en appréhende rien, je n'en veux rien, je n'ai besoin par la grâce de Dieu ni du bien, ni de l'autorité de personne <sup>14</sup>.

Les *Provinciales* comme le *Discours* construisent ainsi leur légitimation en outrepassant les frontières normalement imparties à la philosophie ou à la théologie. L'un et l'autre placent en position d'autorité les femmes et les gens du monde, et non les pairs. La conclusion du *Discours* le montre nettement :

Et si j'écris en français qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens <sup>15</sup>.

De ce point de vue, l'abondante correspondance entre Descartes et la Princesse Elisabeth n'est pas anecdotique : en correspondant avec une femme du grand monde, le philosophe atteste de manière en quelque sorte performative que

---

14. 17<sup>e</sup> Lettre\*, in *Œuvres complètes*, Seuil, 1963, p. 454.

15. *Œuvres philosophiques*, p. 649. C'est nous qui soulignons.

sa philosophie excède son cercle traditionnel de diffusion, que son destinataire est tout être doué de bon sens et appliqué à l'étude. De la même manière, la lettre de la femme du monde au début de la 3<sup>o</sup> Provinciale vient attester la légitimité de la scénographie instaurée par le texte.

On ne peut donc pas se contenter de parler de « diffusion » d'un « contenu » qui serait indépendant de la scénographie : cette dernière est partie prenante du positionnement, au même titre que les « contenus ». Le discours intervient ainsi dans le monde qu'il est censé représenter. Le *Discours* semble vouloir seulement toucher un public plus vaste, mais par là il modifie le contenu même de la philosophie. Les *Provinciales* feignent de mettre les honnêtes gens au courant d'une querelle de théologiens mais, ce faisant, elles changent le statut du discours théologique. Le déplacement du débat théologique vers une scénographie de type rationaliste est l'indice d'une reconfiguration de l'espace constituant théologique. La hiérarchie de l'autorité des discours constitutants bascule : le théologique se trouve soumis à la double juridiction de l'Académie pour la langue et de la Raison pour les critères de véridiction.

### *Code langagier*

Cet espace énonciatif commun, où un sujet dégagé de tout appareil institue une relation avec un coénonciateur qui est son double, va de pair avec un certain usage de la langue, transparent aux enchaînements de la raison.

On admet communément que Descartes a innové en écrivant de la philosophie « en français ». En fait, son *Discours* ne se développe pas dans la compacité d'une langue, le français, mais à travers un code langagier qui s'élabore dans une interlangue, à travers l'espace de confrontation des variétés langagières : variétés « internes » (usages sociaux variés, niveaux de langue, dialectes...) ou variétés « externes » (idiomes « étrangers »)<sup>16</sup>. Distinction au reste relative dans la mesure où l'écart entre langue « étrangère » et « non-étrangère » n'est pas donné mais assigné par chaque positionnement : pour un philosophe du début du XVII<sup>e</sup> siècle le latin n'est pas une langue « étrangère ». Dans cette notion de « code langagier » s'associent l'acceptation de système sémiotique permettant la communication et celle de code prescriptif : le code langagier que mobilise le discours est en effet celui à travers lequel il prétend qu'il faut énoncer, le seul légitime eu égard à l'univers de sens qu'il instaure. Ce code langagier rétroagit sur l'interlangue : en conférant au français le statut d'idiome de la philosophie, le discours de Descartes contribue à en redistribuer les rapports de force.

Or à cette époque le français fait lui-même l'objet d'un investissement idéologique qui participe de la même dynamique que celle qu'entend promouvoir le *Discours de la méthode*. Le travail d'épuration que mènent les lettrés et l'Académie qui vient d'être fondée va de pair avec le développement d'un discours

---

16. Sur ces concepts de « code langagier » et d'« interlangue » voir Maingueneau (1993 : chap.5).

sur la clarté du français, sur sa supposée conformité avec un ordre naturel de la pensée, qui n'est pas « extérieur » au discours de Descartes. La dynamique éclairante de la méthode cartésienne investit une langue qui est elle-même traversée par la dynamique d'un cheminement vers la clarté. Il se produit ainsi un étayage réciproque des deux forces. Dans le *Discours de la méthode*, la langue française est happée dans un code langagier qui la fait accéder à un nouveau statut. Lorsque, prolongeant la pensée cartésienne, Arnauld et Lancelot dans la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal consacreront la conformité du français à l'ordre de la Raison, ils mettront en évidence cette boucle : les œuvres cartésiennes écrites « en français » libèrent des catégories qui permettent précisément de penser la singularité de cette langue française et de légitimer obliquement l'énonciation philosophique qui s'est portée sur elle.

Mais l'essentiel, c'est la manière dont s'établit dans le *Discours de la méthode* l'écart entre le latin et le français. Loin d'être une donnée stable et évidente, cet écart dépend du positionnement cartésien. Il existe en effet une infinité de manières d'« écrire en français » plutôt qu'en latin. Chez Descartes il n'existe pas de conflit, de tension entre latin et français. Sa syntaxe, dont on a constamment souligné le caractère très hypotaxique, entretient une relation de parasitisme avec celle du latin classique. Ecrire en français n'est pas écrire contre le latin mais déployer la raison dans un espace linguistique qui est, fondamentalement, indifférent à la différence entre français et latin. En fait, Descartes n'écrit ni en latin ni en français si l'on entend par « français » quelque idiome qui revendiquerait son identité en associant une structure et une vision du monde irréductibles. Il écrit dans le langage en ce que celui-ci est analyse de la pensée ; or ce langage peut se déployer dans toute langue dont la syntaxe se soumet à la « méthode ». Avec les honnêtes gens le français est accès à l'universalité, avec les lettrés c'est le latin, mais les deux sont une manifestation d'un code de la Raison. Cette réversibilité euphorique entre français et latin est rendue possible par le fait que la syntaxe du français écrit a été façonnée, à l'époque du moyen français, à travers celle du latin classique. On peut croire que l'on passe sans solution de continuité d'une langue à l'autre.

Considérons à présent les *Provinciales*. Dans les commentaires traditionnels on distingue dans le texte de Pascal le raisonnement proprement dit, qui serait le contenu à « faire passer », et le genre de discours, qui serait l'instrument au service de ce contenu (la fiction de l'ami du Provincial, le genre épistolaire, l'ironie mondaine...). Mais là encore le « médium » n'est pas neutre. Les *Provinciales* à travers leur énonciation montrent la supériorité de la langue des honnêtes gens sur le « jargon » replié sur soi des théologiens. Cette récusation de la légitimité d'un discours opaque s'appuie sur une convergence entre raisonnement géométrique et langue des honnêtes gens qui renvoie à l'idéal de formation du jugement qui sera défini dans la *Logique de Port-Royal*. Il y a dans cette conception de la langue comme représentation de la pensée une unité profonde entre le français clair tel qu'entend le promouvoir l'Académie et la langue logique ou mathématique. Au

début de la 3<sup>o</sup> *Provinciale* est insérée une lettre élogieuse d'un membre de l'Académie, qui pose le problème en termes d'instance habilitée à trancher : qui de la Sorbonne ou de l'Académie a autorité en matière de sens des mots ? L'Académie se pose en tiers neutre, fondé à assurer l'univocité du stock lexical de la communauté, dont le pouvoir doit s'exercer sur la totalité des zones de discours :

Je voudrais que la Sorbonne, qui doit tant à la mémoire de feu M. le Cardinal, voulût reconnaître la juridiction de son Académie française. L'auteur de la lettre serait content : car en qualité d'académicien, je condamnerais de tout mon pouvoir ce pouvoir prochain qui fait tant de bruit pour rien <sup>17</sup>.

Dans le *Discours de la méthode* comme dans les *Provinciales* le français des honnêtes gens est investi d'un pouvoir d'éclairement associé à la rigueur de la démonstration mathématique. Mais dans ce texte de Pascal la disqualification du latin se confond avec celle des divers jargons qui empêchent la pensée de se construire à travers les mots. Les deux œuvres racontent le périple qui mène de l'obscurité à la lumière grâce à la géométrie. Pascal le fait en opposant à l'homme d'appareil l'honnête homme qui est muni des seules ressources de la logique, alors que Descartes développe un discours qui semble n'avoir pas d'extérieur. Le français latinisé (ou le latin francisé) de Descartes s'instaure dans l'évidence des enchaînements d'une syntaxe qui a en quelque sorte digéré toutes les altérités langagières. De son côté, le raisonnement de Pascal se laisse ramener à une déduction de type géométrique, comme l'a fort bien montré O. Ducrot <sup>18</sup>, mais c'est moins *l'enchaînement* des raisons qui l'intéresse que le pouvoir de *discrimination* du raisonnement.

### *Ethos*

Un positionnement n'implique pas seulement la définition d'une situation d'énonciation et un certain rapport au langage ; il faut également prendre en compte *l'investissement du corps*, l'adhésion « physique » à un certain univers de sens. Les « idées » se présentent en effet à travers une manière de *dire* qui est aussi une manière d'*être*, associée à des représentations et des normes de « tenue » du corps en société. Discours d'assignation des référentiels ultimes, construction d'un lieu énonciatif qui donne sens aux pratiques des hommes, les discours constituants sont porteurs d'une schématisation du corps, même s'ils déniaient cette dimension.

Tel qu'il peut être conçu dans une perspective pragmatique <sup>19</sup> l'éthos rhétorique relève du dire, du « montré » : par la manière même dont il énonce l'énonciateur se confère une certaine « corporalité ». Le « ton » de voix qu'il

---

17. P. 379

18. (1971). Pour une réflexion critique sur cette problématique voir Maingueneau (1994).

19. Voir O. Ducrot (1984 : 200). Pour une utilisation systématique de l'éthos en analyse du discours voir Maingueneau (1993 : chap.7).

construit dans son énonciation implique une certaine détermination de son propre corps et de celui qu'il confère à son coénonciateur. La légitimation de l'énoncé ne passe donc pas seulement par l'articulation de propositions, elle est portée par l'évidence d'une corporalité qui se donne dans le mouvement même de la lecture. L'énonciation cartésienne chemine sereinement et inexorablement comme ce voyageur dont son texte ne cesse de parler. Un voyageur qui n'est pas seulement un actant dans un programme narratif mais encore chair vocale et corps en mouvement. L'éthos du *Discours* est cheminant, sa « géométrie » est prise de possession par le pas d'un espace. Ce que capte la célèbre formule d'un Péguy, autre énonciateur voyageur, qui parle de Descartes comme de « ce cavalier français parti d'un si bon pas ».

L'éthos des premières *Provinciales* est fort différent. Le cheminement serein du *Discours* contraste avec l'éthos ironique d'un narrateur virevoltant. Ce ton ironique est bien autre chose qu'un « procédé ». Il suppose à la fois la mobilité d'un sujet qui n'appartient à aucune institution close sur son discours et la mobilité d'une Raison qui exalte son autonomie dans ce pur mouvement de déprise. Ethos qui est aussi à la mesure du mode de diffusion de ces *Provinciales* : clandestines, insaisissables et omniprésentes, échappant aux filets de la police et des appareils ecclésiastiques.

## Conclusion

Nous n'avons pu donner qu'une idée succincte d'une recherche en cours. Nous finirons sur une question qu'il est impossible d'éluder, celle de la relation entre les discours constitutants et l'analyse de discours qui se porte sur eux. Cette dernière est prise dans un paradoxe insurmontable puisqu'à la fois elle relève d'un discours constituant (scientifique en l'occurrence), tout en prétendant surplomber le caractère constituant de tout discours. A prétendre nier ce paradoxe, l'analyse du discours se trouverait prise dans les mêmes naïvetés que la Philosophie, la Théologie, la Science, quand en leur temps elles ont prétendu régner sur l'ensemble du dicible. Comme il n'est pas question pour l'analyse du discours de reconduire la tentation de s'autoproclamer seule instance de légitimation, force lui est d'accepter d'être prise dans le domaine d'investigation qu'elle prétend d'analyser, de laisser se développer un aller et retour critique entre ces deux pôles.

## BIBLIOGRAPHIE

- COSSUTTA F., 1989. *Éléments pour la lecture des textes philosophiques*, Paris, Bordas.  
COSSUTTA F., 1994a. « Catégories discursives et analyse du discours philosophique », dans S. Moirand, A. Bouacha, J.-C. Beacco, A. Collinot éd., *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, Berne, Peter Lang.  
COSSUTTA F., 1994b. *Le scepticisme*, Paris, Que sais-je ?, P.U.F.  
DEBRAY R., 1991. *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard.  
DUCROT O., 1971. « A propos de la seconde Provinciale » dans *Langue française* n° 12, p. 90-92.

- DUCROT O., 1984. *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- DESCARTES R., 1988. *Œuvres philosophiques*, tome I, Paris, Garnier.
- MAINGUENEAU D., 1984. *Genèses du discours*, Liège, Mardaga.
- MAINGUENEAU D., 1987. *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette.
- MAINGUENEAU D., 1991. *L'analyse du discours, Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette.
- MAINGUENEAU D., 1993. *Le contexte de l'œuvre littéraire*, Paris, Dunod.
- MAINGUENEAU D., 1994. « Argumentation et analyse du discours (Réflexions à partir de la seconde Provinciale) », *l'Année sociologique*, volume 44, p. 263-279.
- PASCAL B., 1963. *Œuvres complètes*, Paris, Seuil.